



SAINT-MAMERT-DU-GARD
DIRECTION DE L'URBANISME

DÉCISION DE NON OPPOSITION DE DÉCLARATION PRÉALABLE MAISON INDIVIDUELLE



Délivrée par le maire au nom de la commune
Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier, adressez-vous :
Place de la Mairie

 D P 0 3 0 2 8 1 2 4 N 0 0 1 8	 1 1 0 0 0 0 0 2 6 9 5 4
Dossier : DP 030281 24 N0018 Déposé le : 26/02/2024 Nature des travaux : POSE DE 8 PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES Adresse des travaux : 26 CHEMIN DES PINS 30730 SAINT-MAMERT-DU-GARD Références cadastrales: 000B2349	Demandeur : MONSIEUR LERAY WILLY 26 CHEMIN DES PINS 30730 SAINT-MAMERT DU GARD Demandeur(s) co-titulaire(s) : ----
Zone UC	

Le Maire de SAINT-MAMERT-DU-GARD,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu le Plan local d'urbanisme approuvé le 18/04/2017 et sa modification simplifiée en date du 25/03/2021;

DÉCIDE

Article unique : La **DP 030281 24 N0018** fait l'objet d'une **DÉCISION DE NON OPPOSITION** pour les travaux décrits dans la demande présentée.

Date d'affichage : - de l'avis de dépôt : 07/03/2024 - de la décision en mairie : 21/03/2024 Date de transmission au Préfet ou à son délégué : 21/03/2024	Fait à SAINT-MAMERT-DU-GARD, le LE MAIRE 21/03/2024  Madame Catherine BERGOGNE 
--	--

La présente autorisation est susceptible de donner lieu au versement des taxes d'aménagement et de la redevance d'archéologie préventive.

Les modalités de déclaration et de paiement de la taxe ont évolué depuis le 1er septembre 2022, et varient selon que votre demande d'autorisation d'urbanisme a été déposée avant ou après cette date.

1/ Si le dossier a été déposé avant le 1er septembre 2022, la déclaration des éléments nécessaires au calcul de la taxe d'aménagement a été faite dans la demande d'autorisation que vous avez déposée à la mairie. Dans ce cas, vous recevrez l'avis de la taxe à payer dans les 6 mois à partir de la date de l'autorisation de construire qui vous a été accordée.